

Garde des enfants départ à l'étranger

Par vazou, le 11/06/2015 à 18:45

bonsoir était il possible de faire appel d'une décision de garde exclusives? si on obtiens celle ci après un 2 procès? si la partie adversaire à ignorer un précédent jugement et qu'il a inscrit dans une école les enfants dans un pays étranger ?sans l'accord de l'autre parents ? que veut dire si vous rester en France monsieur je ferai une investigation de votre dossier? qu'il part s'installer à l'étranger qu'il dénigre la mère et manipule les enfants?